



**Mairie de Loge-Fougereuse**  
18 rue de la Goujeonnerie  
85120 LOGE-FOUGEREUSE  
Tel. : 02.51.69.66.13  
Email : mairie.logefougereuse@wanadoo.fr

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du Lundi 24 mars 2025  
À 20H00**

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **TABLE DES MATIERES**

Table des matières .....	1
I. INTRODUCTION.....	2
II. POUR DELIBERATION .....	2
II.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2024.....	2
II.2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATIONS DE COMPETENCES ATTRIBUEES AU MAIRE .....	3
II.3 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025 .....	4
II.4 SUBVENTIONS COMMUNALES 2025 : ATTRIBUTION.....	4
II.5 FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE.....	5
III. QUESTIONS DIVERSES .....	5
III.1 POINT EFFECTIFS ECOLE .....	5
III.2 PARCELLE N° B 1100 SITUE IMPASSE DES EGLANTIERS .....	6

## I. INTRODUCTION

Le Conseil municipal de la commune de Loge-Fougereuse a été convoqué le lundi 17 mars 2025. Ce même jour, cette convocation a été affichée à la porte de la mairie.

Il s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, 18 rue de la Goujeonnerie 85120 LOGE-FOUGEREUSE, le lundi 24 mars 2025 à 20h00, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Alain CAREIL.

Après appel nominal des conseillers municipaux, Monsieur le Maire a constaté que le quorum posé par l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales (les conseillers absents excusés et ceux ayant donné mandat n'entrent pas dans le calcul du quorum) était rempli, à l'ouverture et que le Conseil pouvait valablement délibérer.

Il a été précisé que les conseillers municipaux se retirant de la salle des délibérations avant la fin de la séance devaient faire connaître au Maire leur souhait de se faire ou non représenter, et que leur départ sera mentionné au procès-verbal. Le départ d'un conseiller mettant fin au quorum provoquera l'interruption de la partie délibérative de la séance.

Monsieur le Maire a également cité les pouvoirs reçus de façon écrite et nominative, un conseiller ne pouvant détenir qu'un seul pouvoir.

### En début de séance :

- Etaient présents : Alain CAREIL - Jacky BOURGNIET - Matthieu TARRONDEAU - Clarisse GUILLEMET - Fredy BOISDÉ - Sylvie PERRAULT - Jimmy GALON
- Absents mais représentés : Audrey CHAUSSEREAU (représentée par Matthieu TARRONDEAU) - Nicole AUBINEAU (représentée par Sylvie PERRAULT)
- Absente non excusée : Justine DUBREUCQ
- Nombre de conseillers en exercice : 10
- Nombre de conseillers présents : 7
- Nombre de conseillers absents ayant donné pouvoir : 2
- Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Le quorum d'au moins 5 conseillers siégeant étant atteint, le Maire a ouvert la séance à 20h00.

Le Conseil municipal a nommé Sylvie PERRAULT comme secrétaire de séance :

- en charge d'assister le Président de séance pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs et le bon déroulement des scrutins;
- et en charge de contrôler la rédaction, la rectification ou la modification du présent procès-verbal valant compte rendu et de le viser ;

## II. POUR DELIBERATION

### II.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2024

*Délibération n° D017*

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021,

Ouï la lecture du procès-verbal par le Maire,

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- d'approuver le procès-verbal valant compte rendu de la séance du Conseil municipal en date du 27 janvier 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour	9
Contre	0
Blanc	0

**Transcription sommaire des débats : sans observation.**

**Décision : favorable, à l'unanimité, des membres présents et représentés.**



## II.2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATIONS DE COMPETENCES ATTRIBUEES AU MAIRE

*Délibération n° D018*

Vu la délibération du Conseil municipal N° 20200710D028 du 10 juillet 2020, portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire ;

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, des membres présents :

- de prendre acte du compte rendu de l'exercice des délégations de compétences attribuées au Maire, tel que présenté ci-dessous :

- Présence en mairie le lundi, mardi et jeudi ;
- Rendez-vous avec le prestataire RESTORIA pour le marché restauration à venir
- Conseil d'école
- Rendez-vous avec Madame LOGEAIS, référente bibliothèque du secteur Sud Vendée et Monsieur GOUSSEAU, bénévole
- Rendez-vous avec EIFFAGES pour les trottoirs impasse des Eglantiers et rue de la Michotière
- Séminaire d'information de Vendée Eau pour le transfert de compétence d'assainissement collectif avec Jacky BOURGNIET
- Réception du tracteur et de la débroussailleuse

Vote

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

**Transcription sommaire des débats : sans observation.**

**Décision : favorable, à l'unanimité, des membres présents.**



### II.3 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Délibération n°D019

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (état 1259),

**Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, des membres présents et représentés :**

- de maintenir les taux applicables en 2025 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	35,41 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	52,65 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	19,87 %

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

#### **Vote**

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

**Transcription sommaire des débats : sans observation.**

**Décision : favorable, à l'unanimité, des membres présents et représentés.**



### II.4 SUBVENTIONS COMMUNALES 2025 : ATTRIBUTION

Délibération n°D020

Vu le Code Générale des Collectivités territoriales,

Considérant les demandes de subventions reçues en mairie pour l'exercice 2025,

**Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, des membres présents et représentés :**

- de verser une subvention à chaque association comme suit :

Associations	Montants de la subvention
UNC-AFN	100,00 €
Société de chasse « Saint Hubert »	100,00 €
Chorale « Chantons quand même »	100,00 €
Rythme et Gym	100,00 €
AIPEA	100,00 €
ENVIE Appart'Agée	100,00 €
Avenir gymnique La Châtaigneraie	200,00 €

BTP CFA VENDEE	100,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers - La Châtaigneraie	50,00 €
ACLMSV85	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1050,00 €</b>

Vote

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

**Transcription sommaire des débats : sans observations**

**Décision : favorable, à l'unanimité, des membres présents et représentés.**



## II.5 FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE

*Délibération n°D021*

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la bibliothèque a été créée en mars 1978,

Considérant que malgré la bonne volonté des bénévoles, celle-ci ne fonctionne pas,

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, des membres présents :

- d'approuver la fermeture définitive de la bibliothèque de Loge-Fougereuse ;
- d'autoriser le Maire à signer tous actes y afférant.

Vote

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

**Transcription sommaire des débats : sans observation.**

**Décision : favorable, à l'unanimité, des membres présents et représentés.**



## III. QUESTIONS DIVERSES

### III.1 POINT EFFECTIFS ECOLE

	Effectifs à la rentrée 2024-2025	Effectifs actuels	Effectifs prévisionnels
TPS	2	2	0
PS	7	6	3
MS	4	3	6
GS	5	6	3
CP	3	3	6
CE1	4	3	3
CE2	8	7	3
CM1	2	2	7
CM2	5	5	2
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>37</b>	<b>33</b>



### III.2 PARCELLE N° B 1100 SITUE IMPASSE DES EGLANTIERS

Monsieur le Maire a informé les Elus que la proposition faite à Monsieur et Madame BOSSEAU, propriétaire de la parcelle attenante à la parcelle n°B 1100, a été refusée par courrier reçu en mairie en date du 30 décembre 2024.

Monsieur le Maire a fait lecture du courrier susmentionné.

Plus rien n'étant à délibérer, le Maire a levé la séance à 21H15

Fait au siège de la Mairie de Loge-Fougereuse, le 24 mars 2025.

La Secrétaire de séance

Sylvie PERRAULT



Le Maire,

Alain CAREIL



# Feuille de présence

Séance de Conseil municipal

24 mars 2025

<u>NOMS</u>	<u>SIGNATURES</u>
Alain CAREIL	
Jacky BOURGNIET	
Nicole AUBINEAU	Représentée par Sylvie PERRAULT 
Matthieu TARRONDEAU	
Audrey CHAUSSEREAU	Représentée par Matthieu TARRONDEAU 
Fredy BOISDÉ	
Sylvie PERRAULT	
Jimmy GALON	
Justine DUBREUCQ	Absente non excusée
Clarisse GUILLEMET	

